CM du 5 janvier 2012

Absents : MM. Brocherieux et Raguideau

Extension groupe scolaire

lot 1 : Après négociation avec les 3 entreprises ayant soumissionné pour le lot 1, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir la proposition de l'entreprise TERCA au prix de 48 675,36€HT, soit 58 215,73 €TTC.

Affaires diverses

Pigeons : Monsieur le Maire fait mention d'un article paru dans la Nouvelle République du 30 décembre 2011 sur la prolifération des pigeons. «Les pigeons, juridiquement sont «resnullius » : ils n'appartiennent à personne donc les communes n'ont aucune responsabilité. »

CM du 15 février

Absents : MM. Hervet-Garcia et Raguideau, Mme Royer

Voirie

Travaux rue Saint Gilles : les travaux d'enfouissement électrique sont en cours. Monsieur le Maire avait sollicité le recul de ces travaux pour 2013 afin de budgéter les travaux d'enfouissement Telecom, ce qui a été refusé par le SIEIL. Il était impossible d'inscrire les sommes nécessaires sur le budget communal 2012 étant donné que des crédits sont déjà bloqués pour l'enfouissement des réseaux de la Place Jehan d'Alluye. Par contre, ces travaux obligent au changement de deux candélabres. Monsieur le Maire fait part d'un devis d'éclairage public de l'entreprise SPIE Ouest pour deux lampadaires de type Arc 80, d'un montant de 2292,00 € HT soit 2741,23 € TTC. Ces candélabres sont éligibles aux subventions SIEIL à hauteur de 1918,86 € TTC et il resterait à la charge de la Commune un montant de 822,36 € TTC.

Modifications statutaires

Sivom de l'Escotais - modification de statuts

Transfert de la compétence rivière à la Communauté de Communes de Racan

Communauté de Communes de Racan

Compétence protection et mise en valeur de l'environnement :
La Compétence Protection et Mise en valeur de l'Environnement qui a pour objet :

- l'aménagement, restauration, entretien et gestion sur les rivières le Long et la Dême et l'Escotais ainsi que pour leurs affluents sur le territoire de la Communauté de Communes de Racan, dans le respect du Code de l'Environnement.
- Les études seront financées par les communes concernées en fonction de la longueur des rivières traversant leur territoire
- Les travaux réalisés sur chacun des territoires seront financés par les communes concernées, à charge pour chaque commune de demander le paiement aux propriétaires pour travaux les concernant.

Affaires diverses

Société de Pêche de Saint Christophe (A.A.P.P.M.A) - retrait des pancartes «no kill » sur les terres louées par la Commune à M. Allaire.

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse de la société de pêche à la délibération du Conseil Municipal n°93 du 7 décembre 2011. Il n'est pas fait état de l'ensemble des travaux de la rivière financés par la commune avant 2003.

Monsieur le Maire précise que le bail signé avec Monsieur Allaire est consenti contre un loyer composé de deux sommes : un loyer pour le terrain et un loyer pour la location de la pêche.

Les membres du Conseil Municipal constatent que la Société de pêche reconnaît qu'elle n'a pas demandé l'autorisation à la Commune, locataire des terres et de la pêche appartenant à M. Allaire, pour faire une réserve de pêche à la mouche « no kill » sur lesdits terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par onze voix pour et 3 abstentions (MM. Larus, Tondereau et Mme Royer), refuse d'autoriser la société de pêche de réserver les terres louées par la Commune à M. Allaire, en zone de pêche à la mouche « no kill ». En conséquence, M. Madieu de la société de pêche devra retirer les pancartes qu'il a posées sur les terrains mentionnés ci-dessus. Ainsi les adhérents de la Société de Pêche de Saint Christophe et les « réciprocitaires » pourront pratiquer la pêche sur les terrains loués par la Commune à M. Allaire conformément à l'autorisation donnée par délibération du 3 mars 1999.

Maître Cadière, huissier de justice à Neuillé-Pont-Pierre est chargé de faire appliquer cette décision du Conseil Municipal. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que la location de ces terrains est financée par les deniers publics.

Les pêcheurs ont le droit d'emporter le fruit de leur pêche.

CM du 14 mars

Absent : M. Brocherieux

Orientations budgétaires

Monsieur le Maire fait part des différentes orientations budgétaires

Voirie 2012 - programme estimatif :

8 tonnes PATA : estimation 11 314,16 € TTC
1 - Les Douves : 4 486,20 € TTC
2 - Les Rochettes : 3 341,62 € TTC
4-VC 300 à la Sarthe : 5 716,28 € TTC
7- VC300: 11 623,33 € TTC
8-La Bâte : 3 973,11 € TTC
9-Le Mail : 4 144,14 € TTC
Soit un total estimatif de 44 598,84 € TTC

Subventions

- la Musique municipale : 900 €.
- les Amis de la bibliothèque : 1 600 €.
- la Gymnastique volontaire : 170 €.
- la Prévention routière : 20 €.
- le Syndicat paragrêle : 250 €.

-les Danseux du Nais : 150€ (correspondant au coût de la location de Beau-Soulage pour l'organisation de la soirée du 21 juillet).

Emprunt groupe scolaire

Monsieur le Maire informe que l'excédent d'investissement est important cette année car la commune a contracté un emprunt au mois de décembre 2011 afin de financer l'opération de restructuration du groupe scolaire. Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a eu raison d'accepter cet emprunt car les taux d'intérêts ont beaucoup augmenté.

L'opération de restructuration du groupe scolaire subit une forte augmentation par rapport aux estimatifs prévisionnels (630 000 € HT au lieu des 472 000 € HT initiaux). Aussi, la commune devra réaliser un emprunt de TVA en fin d'année de

150 000 €. La récupération de la TVA dans deux ans permettra de rembourser ce futur emprunt.

L'autre opération importante sera l'enfouissement des réseaux partie basse de l'avenue Hilarion estimé à 44 746,01 €. Il faudra de plus régler les travaux d'enfouissement réalisés en 2011 mais les factures ne sont pas parvenues à ce jour et les sommes de 2011 ont donc été reportées.

Le fonds de roulement nécessaire à la commune, sans avoir recours à un emprunt de trésorerie, avoisine 200 000 €. Cette somme est nécessaire pour le règlement des dépenses pour le 1er trimestre.

(pour information voir le site : Montant de la dette de chaque commune
http://www.journaldunet.com/business/budget-ville/saint-christophe-sur-le-nais/ville-37213)

Personnel communal

Mission Centre de gestion - recrutement d'un adjoint administratif

Monsieur le Maire fait part de la mutation prochaine d'un agent affecté au service administratif. Il y a lieu de procéder au remplacement de cet agent actuellement au poste d'adjoint administratif.
Monsieur le Maire propose de faire intervenir le centre de gestion dans cette mission de recrutement. Le devis relatif à cette mission s'élève à 602 € TTC. Monsieur le Maire informe que cet agent partira à la Pentecôte.

Création d'un poste d'attaché territorial - effet au 1er septembre 2012
Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'attaché territorial à raison de 35 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose de transformer un poste de rédacteur en attaché à compter du 1er septembre 2012.

Groupe scolaire

Monsieur le Maire expose que les travaux de restructuration du groupe scolaire ont été arrêtés à la suite de la découverte d'une cave de plus de 11 mètres de long situés à l'aplomb de fondations, à plus de 2 mètres en sous-sol. Personne ne pouvait présumer l'existence de cette cave. Une première estimation des travaux s'élevait à environ 30 000 €, ce qui était impossible pour le budget communal. Des solutions techniques ont été trouvées, répondant aux normes de sécurité du bâtiment, objet de l'aval de la commission d'appel d'offres pour un montant de 10 429.97 € HT répartis entre le terrassement et la maçonnerie.

Les entreprises ont consenti à un effort important par rapport à ces avenants et l'architecte ne devrait pas solliciter de plus-value au montant de ses honoraires.

lot1 -VRD : avenant n°1
Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 du lot 1 — VRD. Ces travaux sont nécessaires suite à la découverte d'une cave au droit de la classe 1. Cet avenant, d'un montant de 2295,42 € HT, a fait l'objet d'une ratification par la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 14 mars 2012.
Le prix du marché initial de 48 675,36 € HT est porté à 50 970,78 € HT.

lot2- Maçonnerie/ Gros Œuvre : avenant n°1

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 du lot 2 - Maçonnerie /Gros œuvre. Ces travaux sont nécessaires suite à la découverte d'une cave au droit de la classe 1, comprenant des travaux en plus-value que sont le comblement de l'excavation en gros béton et une optimisation du plancher et entraînant des travaux en moins-value. Cet avenant, d'un montant de 8 134,55 € HT a fait l'objet d'une ratification par la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 14 mars 2012.

Le prix du marché initial de 154 725,51 € HT est porté à 162 860,06 € HT.

Horloge mairie

Modernisation horloge mairie

Monsieur le Maire fait part du devis de M. Michel GOUGEON d'un montant de 1550 € HT comprenant :
Une centrale horaire électronique radio pilotée avec programmation de sonneries

Un coffre de sécurité

La main d'œuvre et les essais

De plus il y a lieu de remplacer les 3 appareils de tintement pour un montant de l740 € HT.
L'ensemble du devis de M. Gougeon s'élève donc à 3290 € HT soit 3934,84 € TTC.

Cimetière

Columbarium- pose de 8 nouvelles cases :

Monsieur le Maire informe que 5 des 8 cases du columbarium sont retenues. Il y a lieu d'installer 8 nouvelles cases d'autant que de plus en plus de personnes ont recours à ce type d'inhumation. Le montant du devis s'élève pour 4 cases à 1950 € TTC soit un montant total de travaux de 3900 € TTC.

Affaires diverses

Société de pêche - retrait des pancartes « no kill »

Monsieur le Maire informe que la dernière délibération adoptée par le Conseil Municipal a été notifiée au président de la pêche en lettre Accusé Réception et affichée sur les terres louées à M. Allaire. Comme les pancartes no Kill n'étaient pas retirées 8 jours après la notification. Maître Cadière a dressé un procès-verbal. Les pancartes ont été enlevées par la société de pêche pour être apposées sur l'autre berge, mais tournées du côté des terres louées à Monsieur Allaire, ce qui prête à confusion.

Monsieur le Maire précise que l'esprit de la délibération est d'autoriser toutes les formes de pêche (à la mouche, au lancer et au ver). Les pêcheurs ont ensuite le loisir d'emmener leur prise ou de la remettre à l'eau.

Monsieur le Maire fait lecture du guide de la pêche 2012 en Indre et Loire. Concernant les informations de Saint-Christophe-sur-le-Nais, il est mentionné 12 kms de pêche avec la création de deux secteurs « no kill » de 350 mètres :

Un dans le centre bourg sur une rive (soit les terres louées par la commune) et le 2nd 1 km avant la limite de la Sarthe sur 2 rives.

Ainsi les riverains situés en face de la zone no kill située en centre bourg ne sont pas concernés par cette restriction de relâche du poisson : Monsieur Madieu s'autorise ainsi dans sa propriété tous les modes de pêche et se permet d'interdire les prises de poissons en face de chez lui.

Monsieur le Maire fait un compte rendu du week-end d'ouverture de la pêche où il y avait de nombreux enfants fort heureux de pouvoir pêcher et emmener leur poisson.

CM du 28 mars

Absents : MM. Brocherieux, Raguideau, Rullon

Vote du budget
Compte administratif adopté par 9 voix pour et 4 abstentions
Compte de gestion adopté à l'unanimité
Taux d'imposition adoptés à l'unanimité

Personnel
Création d'un poste de rédacteur territorial

Un poste de rédacteur territorial à raison de 28/35ème est créé car les missions remplies par le secrétariat se sont complexifiées et la charge de travail est actuellement très importante, Le surcoût annuel s'élève à 5000 € pour un temps plein.

Voirie

Dissimulation de réseaux électriques et de télécommunication place Jehan d'Alluye et rue de la Tricotterie

Le montant des travaux inscrits au budget pour cette opération s'élève à 19 895,23 € TTC pour les réseaux de télécommunication et à 17 799,95 € TTC pour les réseaux électriques, soit un montant de 37 695,18 €.

CM du 22 mai

Absents : MM. Brocherieux, Oger, Raguideau, Tondereau, Mme Royer

Voirie

Pose d'un container ordures ménagères à la Courtésière et création d'une plateforme.

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un riverain pour l'installation d'un container poubelles au lieu-dit la Courtésière. Il y a actuellement un pallox à pommes. Il faudrait réaliser une plateforme béton et acquérir un container sur roulettes. Le devis de M. Choisnet pour la création de la plateforme s'élève à 361,71 €TTC et le prix d'un container de 770litres sur roulette s'élève a environ 600€TTC.

Bâtiments

Groupe scolaire

Lot 11 - Electricité - avenant n°1 suite à demande ERDF.

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 d'un montant de 920,20 €HT pour des travaux suite aux demandes modificatives d'ERDF pour le raccordement sur le comptage existant de la mairie. Cette opération évitera la pose d'un nouveau compteur indépendant pour le nouveau bâtiment de l'école.
Le marché signé avec l'entreprise Rémy et Lebert d'un montant initial de 32 228,65€HT sera porté à 33148,85€HT soit 39646,02 €TTC.

Agence postale

Modification des horaires d'ouverture.

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec des responsables de la Poste. Il rappelle les horaires d'ouverture de l'agence postale : du mardi au samedi de 9h15 à 11h45, soient 2h30 sur 5 jours et que le poste avait été créé selon ces horaires d'ouverture. L'agent affecté à l'agence postale a signalé qu'un temps supplémentaire journalier devait lui être octroyé pour être opérationnel pour respecter les horaires effectifs d'ouverture de l'agence ou bien, il fallait modifier les horaires d'ouverture.

Avec l'accord des services de la Poste, le Conseil municipal décide de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale au public. Elle sera donc ouverte les mardi,

mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h20 à 11h35.

FDACR

Demande de subvention FDACR 2012

Monsieur le Maire propose de soumettre les projets suivants au fonds d'aide aux communes rurales :
Garderie : 132 000€HT
Container et Plateforme : 900€HT
Urne : 200€HT
Restructuration cimetière : 5270,65 €HT
Pose de 2 horloges chauffage : 766,52 €HT
Horloges Mairie : 2890 €HT
Columbarium : 3260,86 €HT
Le montant total de ces projets s'élève à 145 288,03 €HT.

Piscine

Natation scolaire - créneaux horaires :

Monsieur le Maire fait part de la décision de la Communauté de Communes de Racan de prendre en charge le différentiel des créneaux de natation lié à la présence d'un MNS supplémentaire dans le cadre de la natation scolaire, qui s'élève à 320€ par créneau. Le créneau pour la part communale s'élève donc à 800€ comme les années précédentes. Monsieur le Maire propose que la commune retienne 3 créneaux, pour que tous les enfants puissent fréquenter la piscine, soit un coût de 2400€ pour cette année.

Site Internet

Madame Lemaire, Maire-Adjoint, fait un compte rendu des démarches entreprises auprès de différents prestataires pour la création d'un site Internet de la mairie. La commission a retenu l'entreprise Telaweb de Sorigny. Cette entreprise a déjà assuré plusieurs sites de communes d'Indre et Loire.

La création du site s'élève à 1800€HT, car il n'y a pas de TVA. L'insertion complète du contenu s'élève à 600€. Le nom de domaine est inclus. Le renouvellement de l'hébergement sera de 250€ annuels, les frais annuels pour le nom de domaine sont de 30€.

Une formation sera assurée afin que le secrétariat de mairie puisse mettre le site à jour.

CM du 2 juillet

Absents : MM. Brocherieux, Hervet-Garcia, Raguideau, Tondereau

Emprunt TVA

Restructuration du groupe scolaire - emprunt relais TVA 150 000€

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été inscrit dans le budget primitif un emprunt relais pour financer les 150000 euros de TVA liés aux travaux d'agrandissement du groupe scolaire. Les fonds seraient débloqués pour le mois d'octobre et le remboursement interviendrait en octobre 2014. Il informe qu'une consultation a été faite auprès de 7 établissements.

Au vu des propositions, c'est la Caisse d'Epargne qui propose un prêt à 2,77%, avec commission d'engagement de 300€, avec règlement des intérêts le 15/10/2013 et le 15/10/2014 et remboursement du capital le 15/10/2014 qui est retenue.

Voirie

Groupement de commande - validation choix de la Commission d'appel d'offres - autorisation de signature des marchés.

Monsieur le Maire informe que les offres des entreprises ont été étudiées par la Commission d'appel d'offres.

Seules deux entreprises ont remis une offre : Colas et GTTP. C'est l'entreprise GTTP de Vouvray qui a été retenue.

Le montant du marché pour les travaux de voirie s'élève à 30136 €HT. Le montant du marché pour les travaux de fossés s'élève à 1570 €HT.

Fauchage

Monsieur le Maire rappelle que les talus n'avaient pas été faits l'an passé, comptant sur le retour de l'agent technique actuellement en arrêt en congés de longue maladie. Il a fallu faire effectuer ce travail supplémentaire par l'entreprise Sionneau par ailleurs chargée de réaliser les broyages des bermes. Le coût s'élève à 7821,84€TTC pour 42 heures de broyage des accotements et 77h30 de débroussaillage des talus.

Bâtiment

Logement de la Poste - fixation du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente du bien cadastré C384 avait été fixé par les services des domaines à 130 000€ puis à 100 000€, prix qui ne correspond plus à la réalité du marché.

Monsieur le Maire propose un prix de 80 000€ net vendeur pour ce bien, comprenant une cour avec chemin privé.

Équipements sportifs

L'APAVE est venue contrôler les équipements sportifs de l'aire de loisirs et les jeux de l'école ; le rapport est en cours de rédaction. Une demande d'équipements de 10 000€ sera formulée auprès de la Communauté de Communes de Racan, la pose et l'entretien étant à la charge de la commune.

Seules les communes de Saint Christophe sur le Nais et Saint Paterne Racan n'ont pas bénéficié de ce dispositif.

Tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire fait part des nouveaux tarifs JMG
Prix adulte : 2,92€ au lieu de 2,86€
Prix enfant : 2,63€ au lieu de 2,57€
Monsieur le Maire propose de ne pas répercuter cette hausse et de maintenir le prix du repas à 3,90€.

Site Internet

Une réunion sera organisée pour les membres de la commission pour déterminer les contenus à insérer sur le site. Un recensement des artisans, commerçants et associations sera effectué pour parution de leur nom et un n° de téléphone.

Dotations 2012

132 633€ de DGF (132633 inscrits- 133307 en 2011)
78 635€ de DSR (75 000 inscrits - 82045 en 2011)
34 846€ de dotation nationale de péréquation (36780 inscrits - 38718 en 2011)
Soit-3,13%

CM du 25 septembre

Absents : MM. Raguideau et Tondereau

Bâtiments

Groupe scolaire

lot 2 - Maçonnerie - SAS Rodrigues et Fils – Avenant n°2 : moins-value de 353,44 €HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 353,44€HT pour la suppression d'une pointe de pignon.

Le marché signé avec l'entreprise SAS Rodrigues d'un montant initial de 154725,51 €HT, augmenté de l'avenant n° 1 de 8134,55€HT, minoré de l'avenant n°2 de 353,44 €HT, sera porté à 162506,62 €HT soit 194 357,92 €TTC.

lot 3 - ravalements - les Façadiers du Centre – Avenant n°1 : Moins-value de 222€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 en moins-value de 222,00€HT sur l'enduit monocouche sur classe garderie et restaurant.

Le marché signé avec l'entreprise les Façadiers du Centre d'un montant initial de 8757 72 €HT minoré de l'avenant n°l de 222,00 €HT, sera porté à 8535,72 €HT soit 10208,72 €TTC.

lot 4 - charpente – Abadie - Avenant n°1 : plus-value de 699.30€HT et moins-value de 10965.18€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet une plus-value de 699.30C HT pour la pose des cache-moineaux et une moins-value de 10965,18€ pour la suppression de bardage bois.

Le marché signé avec l'entreprise Abadie d'un montant initial de 42105,58 €HT, minoré de l'avenant n°1 de 10965,18 €HT en moins-value et de 699.306HT en plus-value, sera porté à 31839,70 €HT soit 38080,28 €TTC.

lot 5 - couverture ardoise – Flabeau - Avenant n°1 : plus-value de 1733.74€HT et moins-value de 432 €HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet en plus-value la pose d'une bande solin sur pignon et des ventilations supplémentaires et en moins-value d'autres ventilations.

Le marché signé avec l'entreprise SAS Rodrigues d'un montant initial de 46780,03 €HT, augmenté de l'avenant n°1 de 1301,74€HT, sera porté à 48081,77 €HT soit 57505.80 €TTC.

lot 11 - électricité - Rémy et Lebert - Avenant n°1 : plus-value de I28.00€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet en plus-value le remplacement d'appareils fixes d'éclairage des tableaux de classe par des appareils orientables.

Le marché signé avec l'entreprise Rémy et Lebert d'un montant initial de 32228,65 €HT, augmenté de l'avenant n°1 de 920,20€HT, et augmenté de l'avenant n°2, de 128,00€HT sera porté à 33276,85 €HT soit 39799,11 €TTC.

lot 6 - menuiseries aluminium - Miroiterie Saint-Hubert - Avenant n°1 : plus-value de 263.00CHT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet en plus-value la réalisation cylindres sur organigramme.

Le marché signé avec l'entreprise Miroiterie Saint-Hubert d'un montant initial de 32557,00 €HT, augmenté de l'avenant n° 1 de 263,00€HT, sera porté à 32820,00 €HT soit 39252,72 €TTC.

Rue des Caves Blanches - réalisation d'une clôture

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise TERCA d'un montant de 2797,35€TTC pour la réalisation d'une clôture Rue des caves Blanches afin de sécuriser le chemin.

Église

Travaux intérieurs - demande de subvention DRAC et Conseil Général :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de travaux à réaliser dans l'église. Il a été constaté qu'une clef d'ogive s'affaissait et les ingénieurs de la DRAC se sont rendus sur place au courant du mois d'Août afin de préconiser les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que cette église est entièrement classée, en intérieur et en extérieur, y compris les objets mobiliers. Il fait part des devis de Monsieur Choisnet, tailleur de pierres, qui était présent lors de la visite et a établi les devis conformément aux prescriptions :

Remplacement clef d'ogive : 664,68€TTC

Bouchage trou sous rampant de la nef : 992,08€TTC

Réfection joints corniche de la nef : 1244,84€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces 3 devis, sous réserve de la participation financière des services de la DRAC.

Lavoir

Dégradations dans la commune :

Des actes de vandalisme ont été commis sur le lavoir. Monsieur Meunier a porté à nouveau plainte et demandé un devis de réparation.

Monsieur le Maire Adjoint informe qu'il a reçu une convocation au tribunal de grande instance de Tours pour les différentes dégradations commises depuis un an sur la commune (lampadaires, aire de jeux...). Il y a environ 8000€ de réparations. Plusieurs personnes sont convoquées. Des conseillers demandent les identités. Monsieur le Maire évoque la présomption d'innocence et ne divulguera ni les noms, ni les âges de ces personnes appelées à comparaître devant le tribunal.

Foyer rural

Demande de devis - demande de subventions

Monsieur le Maire propose de solliciter des devis afin de déposer une demande de subvention DETR au titre de l'année 2013. Monsieur le Maire propose de faire appel au cabinet d'architecte qui intervient actuellement sur le groupe scolaire pour l'établissement d'un cahier des charges des travaux qui pourraient comprendre :

- la pose de laine de verre au plafond, d'une épaisseur de 300mm
- la réfection du parquet : des lambourdes sont à remplacer.

Terrains de Cofiroute

Refus rétrocession de terrains à la commune

Monsieur le Maire fait part de la réponse de Cofiroute à la délibération n°90 du 7 décembre 2012. 3 points sur 5 ont été satisfaits. Les ouvrages liés à des rétablissements d'anciennes voiries ou d'anciens fossés seraient maintenus dans le domaine communal à savoir les deux points suivants :

- terrains exigus en contrebas de l'autoroute et à l'abandon depuis l'ouverture de l'autoroute.

Cofiroute informe que cet ouvrage rétablit le CR35.

La voirie a effectivement fait l'objet d'une remise à la commune le 30 novembre 2005, acceptée par l'ancienne municipalité. Monsieur le Maire précise que seule la voirie a été rétrocédée et non les délaissés de voirie : ce sont des friches inexploitables.

De plus, des arbres ont été plantés par la Société Cofîroute et ces espaces, jamais entretenus, étaient compris dans les aménagements paysagers de l'autoroute. Il est peu compréhensible que ces espaces aient été sortis de l'emprise de l'autoroute.

- du bassin de rétention des eaux de l'autoroute, donc à la charge de celle-ci.

Cofiroute informe que cet ouvrage rétablit et ralentit les écoulements des eaux provenant de la vallée des Moujues.

Affaires diverses

Colis des anciens 2012 - 15€ et 8€

Ce colis est destiné aux anciens de la commune de plus de 70 ans (150 personnes) et aux 83 pensionnaires de l'EHPAD. Le prix du colis en 2011 était de 14€ et 8€ pour les résidents de l'EHPAD.

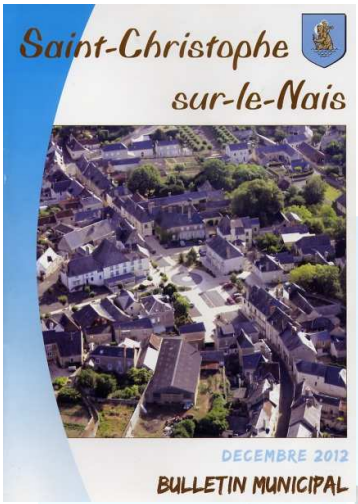

Bulletin Municipal 2012

Monsieur le Maire fait lecture du devis de l'imprimerie Briand d'un montant de 3 420,56 € TTC pour 550 bulletins, prix identique à 2011.

Pigeons

Françoise Le Youdec : Monsieur le Maire fait part de doléances face aux dégâts opérés par les pigeons.

Monsieur le Maire informe que les pigeons n'appartiennent à personne, ne sont pas considérés comme nuisibles et ne relèvent pas de la police rurale ou communale.

La venue d'un fauconnier reste aléatoire : cela coûte environ 6000€ et les pigeons reviennent après éloignement. Les effaroucheurs ont une portée limitée de quelques mètres.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait reçu de nombreuses menaces par des personnes défendant la cause des pigeons, lorsqu'il avait été évoqué à un conseil municipal et sur un blog qu'une battue aux oiseaux pourrait être organisée voici quelques années. (en 2008)

Érables

Avenue Hilarion - Érables Malades

Monsieur le Maire Adjoint informe que les arbres de l'avenue Hilarion, des érables, sont malades depuis l'année passée et que ces arbres ne peuvent pas être traités. Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait auparavant des arbres ornementaux (prunus et érables de petite taille) qui étaient en parfaite santé et arrachés à la pelleteuse à l'occasion des travaux de pavage en centre ville. Le déplacement de la chaussée, effectué pour inciter au ralentissement des véhicules, n'a pas produit l'effet attendu.

Monsieur le Maire précise que les érables sont des arbres pouvant atteindre la taille de 25 mètres, que l'on ne peut pas tailler, et qu'il serait judicieux puisqu'ils sont malades, de les remplacer par de nouveaux arbres ornementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter l'entreprise Coccinelle et Jardins afin de déterminer les essences à planter et solliciter un devis. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CM du 23 octobre

Absent : M. Tondereau

Érables

Arrachage des érables malades Avenue Hilarion - devis Boigard

Monsieur le Maire fait part du devis de Monsieur Boigard pour l'arrachage et l'évacuation des érables

malades situés Avenue Hilarion. Ce devis s'élève à 452,39 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 contre (Mme Royer et M. Tondereau) accepte ce devis pour l'arrachage des arbres.

Mme Royer stipule que c'est gaspiller l'argent public et que ces arbres ne doivent pas être arrachés.

Monsieur Poussin fait distribuer à chaque conseiller municipal une série de photos de l'avenue Hilarion avant les travaux réalisés par l'ancienne municipalité. Ces travaux ont constitué en l'arrachage à la pelleteuse des prunus et érables d'ornements, des superbes rosiers, et la suppression des massifs de fleurs. Il y a eu un déplacement de la voie de 30 cm de son axe initial, en vue de ralentir la vitesse, mais l'effet escompté n'est pas atteint. Des érables à hauteur finale de 25 mètres, actuellement malades, ont été plantés à un mètre de la voie au lieu des 2 mètres requis. Tous ces travaux réalisés par l'ancienne municipalité ont été inutiles et constituent un gaspillage de l'argent public.

Devis Coccinelles et Jardins - fournitures d'arbres : Monsieur le Maire fait part du devis de Coccinelles et Jardins pour la fourniture et la plantation de 10 pruniers pourpre d'ornement pour un montant de 1463,44 €HT dont 468€HT de démontage et évacuation érable. Les arbres ont un périmètre de 10/12cm avec racines nues. Monsieur le Maire Adjoint précise qu'il a demandé un devis complémentaire pour des arbres plus vieux et plus solides. Ce devis sera présenté lors de la prochaine réunion.

Aires de jeux

Rapport Apave

Monsieur le maire rappelle le contrôle d'équipements de loisirs en divers points de la commune. Monsieur le Maire fait lecture des conclusions des 4 rapports émis par l'Apave.

Parc de loisirs - jeux à ressort et cabane : « compte tenu de l'état de l'aire de jeux, celle-ci devra être mise hors d'exploitation et rendue inaccessible aux utilisateurs »

Parc de loisirs - équipements de skate park et vélo bicross :

1 - rampe : refixer l'équipement et boucher les extrémités des tubes, remédier à la réformation de la surface de glisse ;
2 - rail de glisse (RAS) ;
3- tremplin : boucher l'extrémité des tubes, protéger les arêtes vives ; le plateau dépasse du support
4 - aire de roller skate : poser un panneau de recommandations et nettoyer un panneau d'affichage.

Ecole maternelle : cabane : aménager une surface amortissante à la nature et à la HCL de l'équipement

Ecole primaire : toboggan : zone coincement de cordons d'anorak entre poteaux en haut de la rampe d'accès. La zone de glissage en acier inoxydable présente des risques de brûlure de la peau en plein soleil.

Monsieur le Maire, compte tenu des différentes conclusions, informe qu'il fera procéder au démontage rapide des équipements dangereux, car en cas d'accident, ce serait sa responsabilité qui serait mise en cause, tant devant le tribunal administratif que devant le tribunal civil.

M. Rullon demande si ces jeux ne peuvent pas être réparés. Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficiera d'un droit de tirage auprès de la Communauté de Communes de Racan, pour l'acquisition de jeux pour environ 10000 euros. De nouveaux jeux seront ainsi installés. M. Larus rappelle qu'il y a des équipements acquis par l'ancienne municipalité qui n'ont pas été posés. Monsieur Poussin répond que ces jeux seront éventuellement installés après vérification de leur conformité.

Boucherie

Fixation prix de vente

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par des acquéreurs potentiels. Il rappelle que ce bien avait été estimé au prix de 150 000€ par les domaines. L'ancienne municipalité avait acquis ce bien au prix de 187 000€, plus les frais, plus les travaux effectués pour l'installation d'un nouveau boucher.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 145 000€ afin de débuter une négociation. Cela comprend le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée Cl337 et les dépendances situées sur la parcelle C414.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention (M. Rullon), décide de fixer le prix de vente de la boucherie au prix de 145 000€ net vendeur les biens situés sur les parcelles Cl337 et C414. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Rullon s'abstient car il estime ce prix trop élevé.

Lavoir

Monsieur le Maire rappelle les dégradations du lavoir et notamment les nombreuses inscriptions et tags sur les murs. Des devis auprès de maçons seront sollicités.

Ces exactions sont notamment facilitées par la présence de grosses pierres dans la rivière permettant un accès à l'intérieur du lavoir, sans se mouiller les pieds. Monsieur le Maire propose qu'un constat d'huissier soit réalisé sur la présence de ces pierres facilitant l'accès à l'intérieur du lavoir. Le Conseil Municipal demande que Monsieur le Maire sollicite la Société de Pêche pour déplacer les pierres posées par ses membres afin que ces dernières soient installées plus en aval de quelques mètres.

Réparation toiture :

Monsieur le Maire rappelle les dégradations du lavoir. Monsieur le Maire fait part du devis de M. Boudon, couvreur, pour la réparation de la toiture, d'un montant de 1888,72€TTC.

Baux ruraux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal calcule chaque année le montant des terres louées à MM Perrotin, Genest, Hervé et Ménard. Cette location est indexée sur le prix du quintal de blé fermage dont le montant est fixé par arrêté ministériel : il est fixé à 22,94€ pour l'année 2012 : +2.67%.

Sur la base de 5 quintaux à l'hectare, le loyer de :
-M. Perrotin sera de 24,37€ (0,2125ha)
-M Maurice sera de 598,26€ (5,2159 ha)
-M. Genest sera de 231,77€ (2,0207 ha)
-M. Ménard sera de 69,22€ (0,6035 ha)

Commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire fait part d'un message de Mme Limet relative à la constitution de la commission intercommunale des impôts directs. Chaque commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. La désignation finale sera effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques avec 10 commissaires titulaires et le Président de la Communauté de Communes de Racan.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à bulletin secret des 2 délégués titulaires et des 2

délégués suppléants. Monsieur le Maire propose les membres suivants :

M. POUSSIN Jean et M. MEUNIER Jean-Jacques délégués titulaires et Mme LEMAIRE Catherine et M. OGER Frédéric délégués suppléants. Madame ROYER Monique se présente également à cette élection.

Chaque membre du conseil municipal remet son bulletin à M. GUERIN qui fait lecture des voix. Le résultat est le suivant :
M. POUSSIN : 13 voix
M. MEUNIER : 10 voix
Mme LEMAIRE : 13 voix
M. OGER: 10 voix
Mme ROYER : 5 voix

Site Internet

Madame Lemaire fait un compte rendu de l'avancée de la construction du site Internet. Une commission communication sera réunie lorsque l'ensemble des contenus sera inséré. Cette réunion pourrait avoir lieu fin novembre.

Pigeons

Acquisition d'un répulsif électronique pour les pigeons

Monsieur le Maire Adjoint fait part d'un répulsif électronique utilisé par d'autres collectivités. Ce répulsif électronique, donné pour une couverture de 4000 m², coûte 389 € TTC et le haut-parleur supplémentaire coûte 79 € TTC.

CM du 20 novembre

Absents : MM. Bédard, Raguideau et Tondereau

Compte-rendu du 23-10-2012 adopté par 11 voix pour, 2 contre (Tondereau, Royer) et 2 abstentions (Larus, Raguideau)

Voirie

Plantations avenue Hilarion

Devis Coccinelles et Jardins : 995,44 €

Dégradation voirie

Lecture d'une lettre de M. Candat Wilfried pour chaussée dégradée à la Goupillère. Un courrier lui sera adressé.

Bâtiments

Lavoir-réparation
Devis des maçons :
Borde : 2 898 € et Choisnet : 2 123 €
Le devis de M. Choisnet est retenu (1 abstention : M. Meunier)

Foyer rural

Estimation des travaux :
réfection du parquet : 35 000 €
isolation par pulvérisation : 5 000 €
sanitaire avec WC handicapé : 16 000 €
peinture : 3 500 €
honoraires architecte : 7 800 €
Les travaux ne se feront sur les exercices 2013-2014, que si la

commune obtient des subventions.
Philippe Larus suggère que le mobilier soit renouvelé, Monsieur le Maire répond que les finances ne le permettent pas.

Affaires diverses

Dégradations communales

Les auteurs sont passés devant le juge mais les résultats ne sont pas encore connus.

Les pierres dans la rivière

L'entrevue avec M. Allaire n'a rien donné. Monsieur le Maire adressera un courrier à Monsieur Madieu.

(*Ces deux dernières photos du lavoir avaient été prises en août 2008)*

Pigeons

M. Hervet-Garcia doit modifier le dispositif en place (orientation, sons émis). Le répulsif fonctionne tous les ¼ d'heure de 8 h à 18 h.

Site Internet

M. Oger demande si chaque conseiller acceptera d'être photographié pour figurer sur le site.

Pour l'instant, le site www.mairie-saintchristophesurlenais.fr est encore introuvable sur Internet.

En attendant, vous pouvez toujours consulter le site privé : http://saint-christophe-sur-le-nais.jimdo.com/